Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500218-20251218-0609122025-DE

Mairie de

Beaucé

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le trois décembre deux-mil vingt-cinq.

Présent(s) : *Stéphane IDLAS ; Pierre BERHAULT ; Sylvaine BERTHELOT ; Louis CREIGNOU ; Brigitte LAGRÉE ; Paulina TABRIZI ; Mickaël PRIOUL ; Denis POTIER ; Philippe FRAUCIEL ; Jeanine PERDRIEL ; Fabienne LESAVETIER.*

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Néant.

Absent(e) excusé(e) : Néant.

Absent non excusé : A.PIRON ; M-S. MACÉ ; F.LIBOR.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Brigitte LAGRÉE.

Délibération n° 0609122025

Nombre de Membres en exercice :	**14**
Nombre de Membres présents :	**11**
Nombre de suffrages exprimés :	**11**
Votes Pour :	**11**
Votes Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Objet : Mise à jour de la convention d'utilisation et du règlement de la salle « LA PASSERELLE ».

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une révision du règlement intérieur ainsi qu'à une révision des tarifs de location de la salle "La Passerelle". Cette révision vise à mieux encadrer l'utilisation de la salle, à garantir sa sécurité, ainsi qu'à réajuster les tarifs en fonction des coûts de gestion et d'entretien.

Le règlement intérieur actuel de la salle des fêtes "La Passerelle" sera mis à jour pour intégrer des modalités de réservation et des obligations renforcées pour les usagers, ainsi que des dispositions spécifiques liées à la sécurité et à l'entretien. Les tarifs de location seront également ajustés pour mieux correspondre aux charges de fonctionnement de la salle.

Vu la convention annexée à la présente délibération ;
Vu l'inventaire de la salle ;
Vu le règlement intérieur révisé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la révision du règlement intérieur de la salle « La Passerelle »;
APPROUVE la mise à jour des tarifs de location de la salle « La Passerelle »;
AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Fait et délibéré en séance le 9 Décembre 2025,
Le Maire,
Stéphane IDLAS

Publiée le : 18 Septembre 2025
Transmise au Représentant de l'État le : 18 Septembre 2025
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.